

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023
DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO
MM. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE
Excusés : MM. N. DELECLUSE (Procuration donnée à Ph. COUCHE) – J.C. RUHANT (Procuration donnée à C. HERMANT)
Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'accueil de Mathilde VANMANSART qui intégrera le secrétariat de la Commune à compter du 1^{er} février 2023.

Il remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur participation aux vœux de la Commune, vœux qui se sont déroulés le vendredi 13 janvier. La cérémonie ayant été annulée en 2021 et 2022 en raison des conditions sanitaires, Il précise que c'était la première cérémonie de vœux pour les conseillers nouvellement élus en Mars 2020.

Monsieur le Maire exprime également son souhait que chacun soit plus synthétique de façon à « raccourcir » la durée des conseils municipaux. C'est bien lors des commissions que les détails doivent être discutés et l'essentiel présenté en réunion de conseil.

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2022. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II – DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2023 – 2023-01-19.01

Monsieur le Maire précise que le vote des subventions dès le mois de Janvier permettra de les verser aux associations en début d'année.

Jean-Jacques LESAFFRE fait part des modifications intervenues en 2023 :

- Une seule subvention sera votée en faveur de Rigolo Comme la Vie. Elle regroupe à la fois les accueils des petites et des grandes vacances scolaires.
- Concernant l'Association du Foyer Rural, le montant des subventions allouées est réduit pour tenir compte de la municipalisation de la médiathèque.

Catherine HERMANT explique que l'Ensemble Musical des Weppes a voté une augmentation de la participation des communes qui passe de 75 € à 100 € par enfant. Elle précise que le Budget de l'école de musique est très serré et ne permet pas actuellement l'achat de matériels ou d'équipements nécessaires pour un bon fonctionnement de l'école. Le prix du concert donné à l'occasion des fêtes du village n'a pas été modifié depuis plus de 20 ans. Il sera sans doute augmenté cette année.

Sébastien DIDRY fait remarquer que la subvention accordée à l'association Bouge en Weppes (1500 €) n'est pas élevée au regard du coût global de la course des Weppes organisée en Juillet qui est de 10 000 € environ.

Le Conseil Municipal vote les **subventions** ci-après qui seront allouées en **2023** :

Association des Parents d'Elèves	300,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque – Logiciel (réseau)	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque – Animation (réseau)	300,00 €
Ensemble Musical des Weppes (EMW)	300,00 €
Bouge en Weppes (Foulées des Weppes 2023)	1 500,00 €
Coopérative scolaire - Le Maisnil	150,00 €
Rigolo Comme La Vie (RCLV) / petites et grandes vacances scolaires	9 000,00 €
Weppes Natation	230,00 €
TOTAL	12 430,00 €

Cette somme sera affectée, lors du vote du budget 2023, au **compte 65748** « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé/ Autres personnes de droit privé ».

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE SOCIALE – N° 2023-01-19.02

Monsieur le Maire expose la demande d'aide exceptionnelle faite par une famille de la Commune pour la prise en charge des frais liés aux services périscolaires.

Les Conseillers se font présenter les différents documents et justificatifs fournis par le demandeur.

L'aide suivante est proposée :

Motif de l'aide	Services périscolaires Septembre-Décembre 2022
Montant proposé	319,40 € (Trois cent dix-neuf euros et quarante centimes)

Après discussion, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour le versement de la somme 319,40 € (Trois cent dix-neuf euros et quarante centimes).

Monsieur le Maire mentionne que les noms des bénéficiaires ne sont pas mentionnés, la Commission Sociale et Affaires Familiales travaillant de façon confidentielle. Pour pouvoir verser l'aide, une décision individuelle du Maire est nécessaire.

Monsieur le Maire demande à la commission jeunesse de travailler sur un prix périscolaire minoré pour la cantine et garderie applicable aux familles en difficulté.

IV - DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS – N° 2023-01-19.03

Fixation de l'indemnité de fonction du maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 2020-05-23.04 concernant l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux indices et des dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.

Après avoir pris connaissance du barème, le Conseil Municipal décide par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer au Maire une indemnité correspondant à **40,3 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique.**

Fixation de l'indemnité de fonction des adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 2020-05-23.05 concernant l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux indices et des dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.

Après avoir pris connaissance et, conformément à la Loi, les conseillers décident, à l'unanimité, par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer aux Adjoints une indemnité correspondant à **10,7 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-05-23.04 du 23 mai 2020.

V - INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

1) Commission Jeunesse

Présentation par Catherine CHARLOT

Ecole :

Cette année, l'Education Nationale évaluera l'école de la Commune. Pour répondre à Philippe COUCHE, Catherine CHARLOT précise qu'il s'agit d'un audit sur la vie complète de l'école : enseignement, cantine, bien être à l'école, relations.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 7 février. Y sera abordé la question des rythmes scolaires, question sur laquelle le conseil d'école doit se prononcer chaque année. Suite à une interrogation de Valérie JACINTO, Catherine CHARLOT précise qu'il n'y a pas lieu de remettre en question la semaine de 4 jours.

2) Commission Finances

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune est passée de l'instruction budgétaire M14 à la M 57. La commission finances se réunira très prochainement pour préparer le budget 2023. Monsieur le Maire indique que la commission est ouverte à tous les membres du Conseil Municipal. C'est lors de cette réunion que seront étudiés tous les détails du budget dont les grandes lignes seront discutées lors du vote du budget en conseil municipal.

3) Commission Animation Culture

Présentation par Catherine HERMANT

Vœux 2023 :

Catherine HERMANT remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur participation active à la cérémonie des vœux du 13 janvier dernier et spécialement Nicolas DELECLUSE pour son animation vidéo, d'une grande qualité.

Elle souhaite qu'il prévoit une projection pour l'inauguration de la Ferme des Saules fixée au samedi 25 mars 2023.

Western Front Way :

Il s'agit de nouveaux sentiers de randonnée et de vélo longue distance qui relient les Alpes à la côte belge soit environ 1000 kms. Le tracé des Weppes va s'étirer sur 32 kms et va passer devant le Musée de la Bataille de Fromelles. Les travaux sont programmés d'ici les prochaines semaines.

Catherine HERMANT indique qu'une demande a été déposée pour que le Musée de la Bataille de

Fromelles soit inscrit aux Musées de France.

4) Commission Sociale et Affaires Familiales

Présentation par Catherine HERMANT

Elle fait part du « camion bleu » qui va « tourner » dans les communes pour aider les citoyens dans les démarches administratives. Il stationnera à Bois Grenier le vendredi 27 janvier prochain et il viendra une fois par mois. L'information a été affichée et diffusée sur MMEP.

5) Commission Urbanisme

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Le travail se poursuit activement avec Madame DELENEUVILLE et Monsieur DELANNAY en ce qui concerne la zone AUCM. Le terrain rue de l'Eglise a été géométré. Le diagnostic archéologique est programmé.

6) Commission Travaux

Présentation par Eddy DECLEIR

Economies d'énergies :

Une réunion sera prévue pour que la commission puisse faire le point sur les démarches réalisées et celles à mettre en œuvre. Eddy DECLEIR a effectué une étude de la consommation électrique des bâtiments communaux. Les lampes de l'Espace Boulinguez viennent d'être changées et ce nouvel éclairage devrait engendrer une économie de 80 % de la consommation en éclairage pour le bâtiment.

Une démarche identique sera réalisée en ce qui concerne le chauffage.

Concernant l'éclairage public et l'extinction d'une lampe sur deux, Eddy DECLEIR a eu quelques retours négatifs mais globalement, les riverains comprennent complètement la démarche communale.

Vincente GAUTIER fait remarquer que certaines lampes s'éteignent tardivement le matin. Monsieur le Maire indique que l'extinction dépend d'une structure sise à Calais. Philippe COUCHE propose d'aller vérifier la programmation des horloges.

7) Commission Communication

Présentation par Catherine CHARLOT

Site internet de la Commune :

Le site internet de la Commune « Emile Web » est arrêté. Une société a repris le contrat en cours pour 540 € l'année. Des solutions pour la continuité du site internet de la Commune sont à l'étude.

MMEP comptabilise 217 adhérents à la date du 19 janvier 2023

Inauguration de la Ferme des Saules :

Catherine CHARLOT présente l'invitation préparée avec les 4 logos des partenaires, instances officielles et en filigrane la photo de la Ferme des Saules. Virginie DELERUE soumet quelques modifications concernant la mise en page.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Elections Sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections Sénatoriales se dérouleront en Septembre 2023. Ces élections permettent à un collège électoral comprenant des membres issus des conseils municipaux, d'élire les Sénateurs, pour un mandat de 6 ans.

Le Conseil Municipal de Le Maisnil aura à élire 3 membres délégués et 3 membres suppléants qui feront partie de ce collège électoral qui lui-même élira les Sénateurs. Monsieur le Maire précise que le vote est obligatoire pour les membres qui composent ce collège. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à une éventuelle candidature.

2) Catastrophe naturelle

Le recours de la Commune en état de catastrophe naturelle pour l'année 2019 a été rejeté. Monsieur le Maire a transmis la notification du refus aux 3 maisnilois qui avaient déposé un dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.